Image not found or type unknown

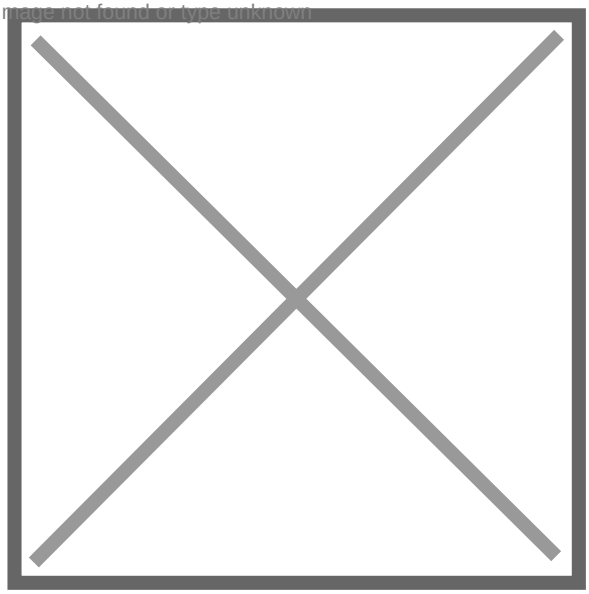

Tutuelle que mon oncle veut faire à ma grand-mère

Par **racheldu38**, le **06/04/2017** à **09:38**

bonjour jai ma grand-mère a 4 enfant donc 4 filles et donc mon oncle et marié à ma tante ma tante et la fille a ma grand-mère et mon oncle dit qu'il veut être tutuelle de ma grand-mère veut que c'est 1 personne âgée de 83ans et commence à perdre la tete mais il dit quil veut être tutuelle de ma grand-mère et lui faire signé 1 papier en lui disant n'import quoi et sa nous fait peur es ce que il doit avoir l'accord de tout les enfants ou tout les enfants à l'école droit de faire quelque chose il peuve faire qui mes tt antenne quard sur les 4 en na 2 qui sont pas dacord qu'il soit tutuelle ma mère et ma marraine comment faire vu que ma grand mère se laisse faire vu quel perd 1 peu la tête comment faire des conseil svp merci

Par **morobar**, le **06/04/2017** à **09:45**

Bonjour,
Ce que vous exposez n'est pas une mise sous tutelle, ,mais un mandat ou une procuration.
Pour mettre une personne sous tutelle, voir ici comment faire:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2120

Par **Visiteur**, le **06/04/2017** à **10:01**

Bonjour,
Vous avez raison d'être prudente, mais pour mieux vous aider, il faudrait comprendre mieux

ce que vous écrivez.

Par **jos38**, le **06/04/2017** à **10:15**

bonjour. oui c'est confus. votre grand-mère peut donner procuration sur son compte bancaire à votre oncle sans autorisation des autres membres de la famille . il pourra donc dépenser l'argent comme il l'entend. faites comme dit Morobar, si vraiment elle perd la tête, mettez la vite sous tutelle ainsi votre oncle (ou quelqu'un d'autre) ne pourra plus rien faire

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés